

15 - OCTOBRE 1999

Espaces transfrontaliers



La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

Modernisons le développement transfrontalier !



Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne, président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

La coopération transfrontalière, apprentissage à l'ouverture de nos territoires sur l'espace européen, mériterait au niveau national une prise en compte et un accompagnement politique, législatif, juridique, mais aussi économique moins discret. Le Conseil européen de Berlin des 24 et 25 mars 1999 a décidé de conforter l'initiative communautaire consacrée à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. On peut espérer que les prochains contrats de plan Etat-région pour la période 2000-2006 feront une bonne part aux projets d'intérêt général que sont les projets transfrontaliers, creusets de partenariats d'avenir avec les acteurs socioéconomiques. La nécessité d'une bonne maîtrise et articulation des échelles change la donne du développement. Or les blocages à la coopération sont autant de blocages au développement lui-même et l'avant-gardisme inter-culturel de la coopération transfrontalière sert encore trop souvent d'alibi à l'archaïsme de nos pratiques⁽¹⁾.

En effet, comment, concrètement, organiser une maîtrise d'œuvre commune, comment mobiliser l'épargne de proximité, conjuguer l'initiative publique et privée? La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui s'est engagée fortement à travers la MOT, se doit d'être une force de proposition écoutée et entendue. Pourquoi

► **Suite en p. 4**

La MOT : une incontestable reconnaissance

La seconde assemblée générale de la MOT a eu lieu le 15 juin dernier à Strasbourg.

Le président Roland Ries a tenu tout d'abord à rappeler la légitimité de l'association : « Depuis la dernière assemblée générale, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts... franchissant le Rhin, le Quiévrain ou la Bidassoa. La MOT achevait alors tout juste sa mise en place. Un an après, la MOT a désormais acquis une incontestable reconnaissance quant au bien-fondé de sa création et de son action. Cette légitimité laisse bien augurer de son avenir et je crois que nous tous, administrateurs d'Etat et collectivités territoriales, structures de coopération transfrontalière et grands opérateurs privés, avons lieu de nous en réjouir. »

Après les avoir écoutés et discutés, l'assemblée a ensuite approuvé à l'unanimité le rapport d'activité et les comptes de l'année 1998 ainsi que les objectifs et le budget de l'année 1999. Deux thèmes, au cœur de l'action de la MOT, ont par ailleurs retenu l'attention des participants : la place des projets transfrontaliers dans les contrats de plan (cf. lettre n° 4) et les outils communs de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les projets transfrontaliers, dans les

perspectives de la loi Zuccarelli. « Jusqu'à présent, Strasbourg et Kehl échangent des infos, ce qui est déjà bien. Mais il nous faut maintenant des organes de codécision, notamment pour porter notre projet de Jardin des deux rives », a précisé



Roland Ries. Pierre Mirabaud, adjoint au délégué, directeur de la DATAR, a clôturé l'assemblée en encourageant la MOT à poursuivre son action et a proposé d'inscrire dans le temps le partenariat MOT-DATAR par la signature d'une convention pluriannuelle. ■

SOMMAIRE

Dossier : la CDC s'engage sur les projets transfrontaliers.....	p. 2-3
Formation.....	p. 4
L'actualité.....	p. 4

La CDC s'engage sur les projets transfrontaliers

Parmi les missions d'intérêt général qui incombent à la Caisse des dépôts figure l'aide au développement territorial. Par l'intermédiaire d'un Programme d'appui au développement des territoires, le groupe CDC soutient déjà depuis plusieurs années des démarches pour faciliter l'émergence de projets locaux (études, mise en place d'équipes opérationnelles) et intervient de plus en plus dans le financement direct des projets portés par les collectivités territoriales. Ce dispositif élargi s'applique maintenant aux projets transfrontaliers : la CDC devient donc dans ce domaine un partenaire incontournable.

Economie mixte : les outils du financement

Pour Gérard Combe, directeur de l'économie mixte à la Caisse des dépôts, les outils actuels doivent faire l'objet d'adaptations, afin de mieux répondre aux enjeux du développement local et d'accompagner les projets transfrontaliers dans leur phase opérationnelle.



Dans le cadre de la politique transfrontalière, la Caisse des dépôts mène aujourd'hui principalement une action de soutien de l'outil économie mixte : actionnaire des SEM, elle fournit essentiellement des crédits d'ingénierie afin de financer études et montages de projets. La CDC nourrit également la réflexion sur l'évolution de ces outils : aussi Gérard Combe propose-t-il plusieurs aménagements aux dispositifs actuels, qui permettraient de faciliter la coopération transfrontalière. Concernant la constitution des SEM, il se prononce à son tour pour une évolution de la législation, qui considère actuellement une collectivité locale étrangère comme un actionnaire privé : « Il est important que les collectivités étrangères soient sur un pied d'égalité avec leurs homologues françaises, afin qu'elles puissent s'investir pleinement dans des projets transfrontaliers. Considérée par la loi comme l'unique acteur public, la collectivité

française doit, pour l'instant, apporter à elle seule 50 % du capital de la SEM. Comment, dans ces conditions, aboutir à une mobilisation optimale de tous les partenaires ? », argumente-t-il.

Autre sujet de réflexion pour Gérard Combe : la possibilité de recourir à des investisseurs d'un type nouveau. « Aujourd'hui, un projet n'est pas considéré comme rentable à moins de 10 %. De tels résultats sont très difficiles à obtenir sur les projets publics. Il est donc nécessaire que les acteurs locaux puissent bénéficier des services d'investisseurs qui acceptent des rendements plus faibles, autour de 5 %. Des établissements comme les Caisses d'Epargne, notamment, doivent avoir une vision du long terme et de la rentabilité adaptée à l'intérêt général. »

Gérard Combe revient enfin sur le problème des décalages de trésorerie, soulevé par de nombreux acteurs locaux : les projets sont très souvent ralentis par les importants délais de versement des subventions européennes. Or, pour le moment, les banques peuvent difficilement constituer un relais efficace, car les subventions européennes ne leur apparaissent pas comme des garanties formelles : il n'existe pas, au niveau communau-

taire, d'arrêté de subvention comme dans la législation française. « Une longue attente a des effets néfastes sur la mobilisation des partenaires. Il faudrait créer des outils de gestion de fonds locaux, avec éventuellement des systèmes de garantie de collectivités locales, permettant d'apporter aux SEM ou aux associations des relais de trésorerie. La CDC peut jouer un rôle important dans la création et la mise en place de ces fonds : j'attends de voir comment les différents partenaires impliqués vont réagir à cette proposition et nous procéderons à des expérimentations », annonce Gérard Combe.

Un appui technique et financier

Pour la CDC, le soutien des projets transfrontaliers passe par une aide au financement, mais aussi par des prestations d'ingénierie et un investissement quotidien sur le terrain. Exemple en Rhône-Alpes, autour de deux projets de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Partenaire des SEM des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la direction régionale



Aménagement de l'aéroparc Genève-Voltaire.

Pour un outil opérationnel Une modification qui devrait en entraîner une autre...

L'article 128 de la LOADT (loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire) du 16 juin 1999, portant modification de la loi du même nom du 4 février 1995, assouplit sensiblement les restrictions à la participation d'une collectivité locale française dans un groupement local étranger.

En effet, la loi de 1995 imposait une double exigence à cette participation : d'une part, l'organisme devait avoir pour objet exclusif l'exploitation d'un service public d'intérêt local et, d'autre part, un décret en Conseil d'Etat devait l'autoriser. La première de ces

conditions est désormais supprimée. Le champ d'application matériel de la coopération en est donc élargi. Toutefois, cet article ne modifie en rien les obstacles qui subsistent pour la participation en sens inverse, à savoir celle d'une collectivité locale étrangère dans un groupement de droit français. Or il nous semble qu'en l'absence de réciprocité les freins à la coopération transfrontalière demeurent. C'est pourquoi la MOT fera un certain nombre de propositions dans la perspective de la loi Zuccarelli pour que les groupements français, et notamment les sociétés d'économie mixte (SEM), puissent être mieux utilisés pour porter les montages opérationnels transfrontaliers.

Rhône-Alpes de la CDC est fortement impliquée dans les deux chantiers qui nécessitent, aux portes de Genève, une coopération transfrontalière : le projet d'aménagement des abords de l'aéroport international de Genève et le développement du pôle de la gare d'Annemasse. « Notre rôle est double : d'une part, nous participons aux SEM en tant qu'actionnaire de base et, d'autre part, nous animons notre réseau afin de fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage », commente Michel Blandin, directeur régional. La CDC contribue au financement des structures en participant aux tours de tables, aux

mais lorsque celle-ci sera transférée aux collectivités locales, ces dernières pourront contractualiser avec la SCET, qui est prête à mobiliser son réseau pour dynamiser les projets. Dans l'avenir, nos filiales spécialisées dans le transport, comme la SEMALY, seront amenées à délivrer elles aussi

des prestations d'ingénierie, car il faudra qu'émerge un troisième projet, afin de créer un transport en commun qui traverse l'agglomération genevoise suivant un axe est-ouest. »

Michel Blandin lance un appel à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, afin

d'accélérer les processus de coopération transfrontalière : « Grâce à l'action de la MOT que nous cofinancions, des projets esquissés depuis longtemps ont été remis sur les rails. Nous entrons enfin dans une phase de concrétisation opérationnelle. A chacun d'animer son réseau, comme je le fais dans ma direction régionale, pour créer une dynamique de développement. »

La dynamique des réseaux

Le colloque européen de Biarritz, les 9 et 10 décembre prochains, sera l'occasion d'émettre des propositions pour la mise en œuvre du programme Interreg III. Mobilisée pour l'organisation et l'anima-

tion de ce colloque, la CDC parie sur la dynamique des réseaux.

Le colloque européen « dynamiques transfrontalières et projet de territoire » revêt une importance particulière : il sera l'occasion de dresser un état des lieux de la coopération transfrontalière, deux ans après le colloque de Strasbourg et la mise en place de la MOT. Son pilotage sera assuré par la direction régionale Aquitaine de la CDC, qui témoigne ainsi du renforcement de son implication au niveau local afin de dynamiser les projets transfrontaliers. « Notre engagement dans la préparation de ce colloque est fort, car il entre parfaitement dans le cadre de nos missions de soutien au développement du territoire, précise Yves Bellec, directeur régional de la CDC Aquitaine et responsable du comité d'organisation du colloque.

C'est pourquoi notre contribution au colloque de Biarritz est multiple : nous prenons en charge une partie du financement de l'opération et sa logistique, tout en mobilisant nos services de communication et nos réseaux pour nous assurer de la présence de l'ensemble des acteurs concernés. Mais notre participation sera aussi intellectuelle, avec le concours des directeurs régionaux et de divers spécialistes aux ateliers, provenant de nos établissements financiers ou de nos filiales dédiées au conseil ou à l'ingénierie. »

Pour Yves Bellec, le colloque de Biarritz permettra de renforcer les réseaux de partenaires : représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des grandes entreprises, des institutions consulaires... « La confrontation des expériences favorisera l'émergence des bons projets : à la CDC, des rencontres mensuelles entre directeurs régionaux sont déjà l'occasion de nombreux échanges sur les problématiques transfrontalières. Les sites les plus avancés, qui sont en phase de montage d'investissements, font avancer la réflexion et c'est par la mise en réseau que nous serons en mesure d'étendre à d'autres régions les expériences positives. »



Yves Bellec, directeur régional Aquitaine de la Caisse des dépôts.



Michel Blandin, directeur régional Rhône-Alpes de la Caisse des dépôts.

Interreg III : les arbitrages



Programme d'initiative communautaire
I N T E R R E G

Né du souci de supprimer les obstacles au développement que représentent les frontières nationales dans l'Union européenne, le programme Interreg entre dans sa troisième phase. Le projet devrait être définitivement adopté début 2000.

Prévue à l'origine pour septembre, l'adoption par la Commission européenne des propositions Interreg III devait finalement intervenir au début du mois d'octobre, le temps pour les commissaires récemment entrés en fonction de donner leur avis. Après une phase de consultation des comités fonds structurels, du Conseil économique et social européen, du Comité des régions et du Parlement européen, le projet de communication définitif devrait paraître au « Journal officiel des Communautés européennes » au plus tard en janvier 2000. Priorité de l'action régionale communautaire, le programme Interreg est destiné à favoriser l'intégration du territoire européen, qui pâtit du caractère périphérique de nombreuses zones frontalières, insuffisamment prises en compte par les politiques nationales. Pour la prochaine période, la dotation

de l'ensemble des programmes atteindra 4 875 millions d'euros, faisant d'Interreg l'initiative communautaire la plus importante. Entre 50 et 80 % de cette somme devraient être affectés au volet A, qui concerne la coopération transfrontalière. Au niveau des contenus, la Commission rappelle que les programmes devront reprendre les orientations générales des fonds structurels : les opérations contribuant à la création d'emplois, à la compétitivité des territoires concernés et au développement durable seront donc favorisées. Le gouvernement français a pris une décision importante en se prononçant pour une « mise en place rapide » de « procédures de gestion déléguée » pour ces programmes Interreg. La Commission européenne incitera quant à elle fortement à la création de structures communes de gestion.

Contrats d'agglomération : la prise en compte du transfrontalier



Les contrats d'agglomération occuperont une place centrale dans les prochains contrats de plan Etat-régions. Les diagnostics préalables doivent tenir compte des enjeux transfrontaliers : à cette fin, le ministère de l'Équipement (DAEI), avec l'appui du Programme National d'Assistance Technique Interreg, a demandé à la MOT de proposer une méthode d'approche pour préparer les prochaines contractualisations, qui concernent la période 2000-2003.

A l'initiative de la DGUHC, les directions régionales et départementales de l'Équipement ont déjà réalisé le diagnostic de toutes les agglomérations françaises de plus de 50 000 habitants. La dimension transfrontalière y est cependant trop rarement prise en compte, alors que les groupements urbains transfrontaliers forment des territoires de vie aux multiples enjeux. Pour y remédier, le ministère de l'Équipement (DAEI) a demandé à la MOT de mettre au point une méthode d'aide aux diagnostics. Une élaboration en trois temps : tout d'abord, un profil général des agglomérations transfrontalières a été établi, afin de mettre en relief les thèmes à prendre en compte. La deuxième phase, une application concrète des éléments d'analyse ainsi identifiés, démarre en ce moment sur le site de l'agglomération Saint-Louis/Bâle/Weil-am-Rhein, grâce à un partenariat avec la DRE Alsace. La confrontation de la théorie à la pratique permettra, enfin, de construire une grille d'analyse précise, qui facilitera l'établissement des derniers diagnostics avant la rédaction des contrats. Cette synthèse sera réalisée au cours d'un séminaire de formation de type « recherche-action », qui rassemblera à Lille, les 28 et 29 octobre prochains, les différents acteurs concernés : élus, techniciens des collectivités locales, représentants de l'Etat déconcentré et des services centraux.

FORMATION

Dans le cadre du programme national d'assistance technique Interreg IIA, le groupe d'action pédagogique de la MOT poursuit le pilotage de formation-action sur des thèmes liés aux pratiques transfrontalières. En voici les prochaines dates, n'hésitez pas à vous y inscrire dès maintenant :

28 et 29 octobre 1999 :

« Le projet d'agglomération transfrontalière : stratégie et méthodologie » à Lille.

18 et 19 novembre 1999 :

« Le développement économique des territoires transfrontaliers » à Nice.

Premier trimestre 2000 :

- « Le gestionnaire de programme : quel rôle, quelles difficultés? ».
- « Les transports transfrontaliers ».
- « Coopération transfrontalière sanitaire et sociale de proximité ».

Pour tout renseignement complémentaire :

Gérard Vautrin
Tél. : +33 3 83 58 45 47
E-mail : gvautrin@cuces.u-nancy.fr

Pour s'inscrire :

Frédéric Chevalier
Collège européen de technologie
54400 Longwy
Tél. : +33 3 82 25 24 07
Fax : +33 3 82 25 24 99
E-mail : chevalier.mot@wanadoo.fr

► Suite de l'édito p. 1

ne pas envisager de mettre les savoir-faire reconnus de la CDC en matière d'aide aux PME, de conduite de projet, d'ingénierie financière ou d'organisation de maîtrise d'ouvrage, au service de programmes communautaires comme Interreg? On connaît, côté français, l'insuffisance d'outils adaptés, la complexité des circuits financiers... La CDC pourrait devenir un opérateur financier des crédits des circuits financiers... La CDC pourrait devenir un opérateur financier des crédits par délégation au titre des fonds structurels et jouer un rôle d'assembleur d'équipes pour évaluer la mise en œuvre des programmes; elle pourrait être aussi actionnaire de sociétés d'économie mixte (SEM) transfrontalières (ayant pour objet non plus seulement l'exploitation des services publics d'intérêt local mais des opérations d'investissements), aider au développement du capital-risque transfrontalier et lever des fonds locaux de placement de proximité. La coopération accomplirait alors un saut qualitatif bienvenu et apprécié par tous les acteurs du terrain.

(1) Comme l'ont bien mis en évidence les débats des « deuxièmes rencontres parlementaires » que j'ai organisées le 18 mai dernier, à l'Assemblée nationale, sur le thème « Développement régional en Europe : quelles stratégies de mobilisation et de coopération? ».

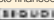


Espaces transfrontaliers

MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE – 23, rue du Départ – 75014 Paris – France
Tél. : 33 01 43 21 61 67 – Fax : 33 01 43 20 19 37 – E-mail : jhmot@clubinternet.fr

Directeur de la publication : Jacques Houbart

Cette lettre a été financée dans le cadre du Programme National d'Assistance Technique Interreg IIA

Réalisation :  01 53 23 35 00 • Coordination : Clotilde Hauzy • Photos : DR

Impression : LMG • Numéro d'ISSN : 0183-0678



Jean-Pierre Balligand